

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 78-2026	Renouvellement du D.U Pédagogie en santé pour la Faculté de santé.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du D.U Pédagogie en santé pour la Faculté de santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 00

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

Mention : Pédagogie en santé

Composante de rattachement :

Faculté de Santé

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
03/07/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2021-2022*	3	7				
2022-2023	3	7				
2023-2024	1	13				
2024-2025	1	13				
2025-2026	4	2				

* Le D.U. se tient sur deux ans.

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

- Petits groupes de travail, donc fort accompagnement individuel
- Coordination pédagogique pluridisciplinaire : porteur PUPH et IGE en Ingénierie pédagogique et Recherche en Science de l'Education (CNU 70)
- Pédagogie spécifique au domaine de la santé si l'on compare ce D.U. à d'autres diplômes de pédagogie plus généralistes
- Qualité des enseignements, expérience et compétences des intervenants dans leur domaine.

• Points faibles •

- D.U. actuellement non ouvert aux professions non-médicales donc cela freine les inscriptions
- D'où une gestion parfois compliquée des inscriptions (à titre d'exemple, nous avons un seul inscrit en 2^e année en 2025-2026 ce qui peut poser des problèmes quant au seuil d'ouverture).

• Pistes d'amélioration •

- Ouverture aux paramédicaux (liste à préciser) pour dynamiser les candidatures à ce D.U.

◆ Responsables

Prénom	Courriel
Catherine	catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr ; catherine.massoubre@chu-st-etienne.fr
Florence	florence.courtade@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBERE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr
PETIT	Virginie	fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr ; virginie.petit@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Le but de ce Diplôme d'Université est de proposer aux futurs enseignants en santé, une formation à la pédagogie adaptée à l'enseignement de la médecine, de la santé, du soin ou des sciences de la santé :

- en formation initiale théorique
- en formation initiale pratique au lit du malade (stage des étudiants hospitaliers ; semestre de formation des internes...)
- en formation continue en santé

Cet enseignement peut s'intégrer dans le cadre d'une formation du 3^{ème} cycle des études médicales, et s'adresser ainsi aux internes et assistants (CCA, AHU...) qui s'inscrivent dans un projet de clinicat ou

souhaitent s'engager dans une carrière hospitalo-universitaire.

Ce DU peut s'intégrer également à tout projet de Formation Continue Tout au Long de la Vie des professionnels spécifiquement médecins mais également plus largement dans le domaine du soin, de la santé ou des sciences de la santé, qui souhaitent s'engager ou approfondir leur engagement dans l'enseignement en faculté de santé, en IFSI, ou tout autre composante d'enseignement.

Le DU est dispensé au cours de 2 années universitaires, sous forme de séminaires d'une journée (4 séminaires annuels), auxquels s'ajoute la constitution d'un travail personnel, initié pendant les séminaires qui prennent la forme d'ateliers pédagogiques. Ce travail peut être poursuivi individuellement ou en groupes, et doit aboutir à la rédaction individuelle d'un mémoire de Pédagogie en Santé.

Au total ce Diplôme d'Université comporte **70 heures d'enseignement**, réparties sur **2 années universitaires** (**32** heures d'enseignement théorique interactif ; **32** heures d'ateliers pratiques ; **6** heures d'accompagnement personnel individualisé sur projet pédagogique). Chaque séminaire est confié à un enseignant qui coordonne l'organisation, les enseignements théoriques ainsi que les ateliers pédagogiques. **Les étudiants peuvent s'inscrire chaque année, les séminaires pouvant se suivre dans le désordre.**

La validation se fait sur

- la présence obligatoire à tous les séminaires.
- la rédaction d'un mémoire de pédagogie médicale (noté de 0 à 20).

Sont déclarés admis les étudiants ayant validé tous les séminaires et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au mémoire de pédagogie médicale.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

L'enseignement est construit autour de 4 grands blocs de compétences : **[CONCEVOIR]** un enseignement ou un dispositif de formation en santé, hybride ou non, inclusif et durable ; **[EVALUER]** les apprentissages dans le respect de la docimologie et les enseignements au regard du contexte spécifique des établissements d'enseignement en santé ; **[PRODUIRE]** des ressources pédagogiques numériques ou non, accessibles et durables ; **[ANIMER]** son enseignement, constituer et fédérer une communauté d'apprentissage. Ces 4 grands blocs sont issus du référentiel de compétence de l'enseignant-chercheur selon « *Repères pour l'exercice du métier d'enseignant-chercheur* » du MESRI de juin 2019, enrichi de compétences spécifiques à la pédagogie médicale, inspirées de l'ouvrage de Thierry Pelaccia « *Comment (mieux) former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ?* », 2016 et de la thèse de Tucker *Les 5 compétences « cœur de métier » en pédagogie médicale* - 2017. Cf annexe.

◆ Objectifs pédagogiques

À l'issue de ce programme d'enseignement, les participants devront être capable de :

- **[CONCEVOIR]** un enseignement ou un dispositif de formation en santé, **en respectant les principes des pédagogies inclusives et durables**, en s'appuyant sur les **théories de l'apprentissage**, en suivant la **méthodologie de scénarisation** et d'**alignement pédagogique** inhérente à l'**ingénierie pédagogique en santé**.
- **[EVALUER]** les apprentissages dans le respect de la **docimologie** en santé et en utilisant les plateformes numériques spécifiques,
- **[PRODUIRE]** des ressources pédagogiques numériques ou non, **accessibles et durables**, en utilisant les outils

numériques **conformes aux Systèmes d'Information** des établissements de santé, et en maîtrisant les règles élémentaires du **CPI**, du **RGPD** et de la **déontologie** des enseignants en santé ;

- **[ANIMER]** son enseignement, constituer et fédérer une communauté d'apprentissage en s'appuyant sur une veille professionnelle en innovation pédagogique et sur une veille scientifique notamment dans le champ des recherches en sciences de l'éducation,
- **[EVALUER]** les enseignements au regard du contexte spécifique de la **démarche d'amélioration continue** des établissements d'enseignement en santé ;

◆ **Le cas échéant, articulation avec la recherche**

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☐ 1 ^{er} cycle ☐ 2 ^{ème} cycle ☒ 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 5 Maximum : 20	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☒ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+4 Bac + 4 dans le domaine de la médecine, de la santé, du soin, des sciences pour la santé. Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences : L'expérience effective dans l'enseignement n'est pas un prérequis obligatoire.	
Modalités de candidature	Sur dossier Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions) CV, lettre de motivation et copie du diplôme d'état. Admission après avis du comité pédagogique.	
Durée de la formation	Pluriannuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	oui	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	oui	
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Séminaire 1 (Janvier) : Introduction à la formation à la Pédagogie en santé. Coordination : Pr. C Massoubre et F Courtade [CONCEVOIR] / [ANIMER] / [EVALUER] • Bases de psychologie cognitive • Introduction à la dynamique de groupe • Méthode de communication • Les comportements pédagogiques • Démarche qualité et pédagogie (F.C.) • Leviers de motivation et d'engagement des étudiants : revue scientifique (F.C.)	Obligatoire	4		4		
Séminaire 2 (Février) : Le Cheminement Pédagogique. Coordination : S. Le Pontois, MCF, en remplacement de Pr P. Edouard. [CONCEVOIR] / [EVALUER] • Les facteurs influençant la réussite des étudiants • L'alignement pédagogique • Les objectifs pédagogiques • Les stratégies (méthodes) pédagogiques • Le programme par objectifs et par compétences ATELIER PRATIQUE : Constituer votre programme d'enseignement pour un cours ou un ensemble de cours et poser les bases de son projet pédagogique	Obligatoire	4		4		
Séminaire 3 (Mars) : Évaluation et Pédagogie. Coordination : Dr. X Gocko – Dr. C. Plotton – Pr A. Gagneux [EVALUER]/ [PRODUIRE] <u>Matin</u> : Aspects Théoriques (Drs Gocko/Plotton) ▪ Évaluation formative et évaluation sommative	Obligatoire	4		4		

▪ Place de l'erreur / Gestion de l'émotionnel / Feedbacks <u>Après-midi</u> : Docimologie (Pr Gagneux) ▪ Objectifs Principes et Outils d'évaluation • Questions à Choix Multiples • Tests de Concordance de Script ▪ Examens sur UNESS <u>ATELIER PRATIQUE</u> : Construction d'une évaluation					
Séminaire 4 (Avril) : Enseignement et stages de formation pratique. Coordination : Pr B Dohin. [CONCEVOIR] / [ANIMER] • L'enseignement au lit du malade • L'enseignement des gestes techniques • L'enseignement du savoir-être : le colloque singulier médecin-malade	Obligatoire	4		4	
Séminaire 5 (Janvier n+1 en salle informatique) : Pédagogie Numérique en Santé et Techniques de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement Coordination : Florence Courtade [CONCEVOIR]/ [PRODUIRE] Aspects Théoriques : matin • Comprendre et définir l'hybridation, notion d'E-learning et de parcours pédagogique • Théorie de la genèse instrumentale, typologie des outils et analyse de l'intégration des outils dans une séquence pédagogique, Classe Inversée, méthodologie de l'innovation pédagogique. • La comodalité : limites et opportunités • Droits d'auteurs, enseignement supérieur et enseignement digital Atelier pratique : après-midi • Design d'une ressource pédagogique [inclusive] • Créer les contenus digitaux d'un parcours hybride avec ○ Moodle ○ WOOCAP / Padlet ○ Outils vidéo <u>ATELIER PRATIQUE</u> : Création d'une ressource pédagogique numérique	Obligatoire	4		4	
Séminaire 6 (Février n+1) : Enseignement et formation continue. Coordination : Dr Gocko – Dr Plotton [CONCEVOIR] / [ANIMER]	Obligatoire	4		4	

- Enseignement théorique hybridé sur les principes règlementaires de la formation continue - Analyse des besoins de formation - Méthodes pédagogiques spécifiques à la « Formation Médicale Continue » & Andragogie - Enseigner/apprendre autrement [ANIMER] sérieux, simulation émotionnelle... ATELIER PRATIQUE : Préparation d'une séance de formation continue						
Séminaire 7 (Mars n+1) : Méthodes pédagogiques spécifiques. Coordination : Pr B Dohin – Pr S. Perinel [CONCEVOIR] - Apprentissage du raisonnement clinique (ARC) - KFP (à confirmer) - ECOS (S. Perinel) ATELIER PRATIQUE : Construction de scénarios ARC et KFP, construction d'une station d'ECOS	Obligatoire	4		4		
Séminaire 8 (Avril n+1) : Santé mentale et réussite étudiante Coordination : Pr. C Massoubre 9h00-11h30 & F. Courtade [ANIMER] - Santé mentale des étudiants - Aide à la réussite, accompagnement et suivi des étudiants, tutorat - Introduction aux pédagogies inclusives - Constituer et animer une communauté d'apprentissage, animer un cours hybride, les fondamentaux du travail collaboratif	Obligatoire	4		4		
Accompagnement personnel individualisé sur projet pédagogique * Coordination : F. Courtade (accompagnement par F. Courtade ou autre enseignant de la Commission Pédagogique de ce DU, selon la nature du projet)	Obligatoire	6				
Totaux		32		32		
* Pour rappel : accompagnement individualisé (hors présentiel)		6				

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	La validation se fait sur • la présence obligatoire à tous les séminaires. • la rédaction d'un mémoire de pédagogie médicale (noté de 0 à 20). Sont déclarés admis les étudiants ayant validé tous les séminaires et obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au mémoire de pédagogie en santé.. Les étudiants pouvant s'inscrire chaque année, en raison de l'indépendance de chacun des séminaires, les jurys d'évaluation des mémoires se tiennent annuellement.
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	Les jurys d'évaluation des mémoires se tenant annuellement, tout candidat peut représenter son mémoire l'année suivante.

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Pr Catherine Massoubre	
Florence Courtade, IGE	CNU 70 Sciences de l'Education
Dr Xavier Gocko	
Dr Catherine Plotton	
Pr Amandine Gagneux Brunon	
Pr Bruno Dohin	
Sandrine Le Pontois, MCF, en remplacement de Pr Pascal Edouard.	CNU 06
Pr Sophie Périnel	

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Pas d'intervenants extérieurs.	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
400€ (année 1) et 340€ (année 2)	200€ (année 1) et 150€ (année 2)	

Tarif FC (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
900€ (année 1) et 650€ (année 2)	800€ (année 1) et 550€ (année 2)	

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe A

Le référentiel de compétences de l'enseignant en Santé, socle du DU de Pédagogie Médicale

Le DU de Pédagogie en Santé adresse les compétences en pédagogie et non professionnelles, scientifiques ou disciplinaires qui ne sont pas dans son périmètre de formation. Il s'agit donc en priorité des blocs 1, 2 et 3. Les autres blocs, notamment 5 et 7 font l'objet d'une sensibilisation.

REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'ENSEIGNANT - CHERCHEUR EN SANTE D'après le guide <i>Repères pour l'exercice du métier d'enseignant chercheur</i> du MESRI - Juin 2019 https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/reperes_exercice_metier_enseignant_chercheur_1145863.pdf d'après Thierry Pelaccia : <i>Comment (mieux) former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ?</i> de Boeck Supérieur – 2016 et d'après Tucker : thèse <i>Les 5 compétences « cœur de métier » en pédagogie médicale</i> - 2017			
Bloc 1	Concevoir des enseignements qui favorisent l'apprentissage de chacun	C1.01	Identifier, en équipe pédagogique, le profil des professionnels [de santé] à former, en s'appuyant le cas échéant sur un référentiel métier défini en programme de formation.
		C1.02	Définir, au sein de l'équipe pédagogique, les objectifs du module ou du cursus de formation, en termes de connaissances et de compétences en se situant dans un écosystème pédagogique et médical, et conformément aux réformes des études de santé.
		C1.03	Prendre en compte dans son enseignement : > les avancées les plus récentes du champ disciplinaire ; > la diversité, les acquis et besoins des publics ciblés ; > une pluralité d'approches et d'outils pédagogiques ; > les espaces physiques et virtuels d'apprentissage de son "écosystème pédagogique".
		C1.04	Imaginer et planifier les activités et séquences d'apprentissage, les critères et méthodes d'évaluation (formative et certificative) en respectant la cohérence entre objectifs, méthodes pédagogiques et évaluations.
		C1.05	Structurer le contenu de l'enseignement et concevoir des ressources adaptées et accessibles, dans certains cas à l'aide de supports numériques.
Bloc 2	Encadrer et animer les activités d'apprentissage	C2.01	Motiver, entraîner, impliquer les apprenants au sein de groupes de tailles variables.
		C2.02	Favoriser les interactions et le travail collaboratif (entre apprenants, et entre apprenants et enseignants) et promouvoir chez l'étudiant des capacités de travail interdisciplinaires et interprofessionnelles.
		C2.03	Favoriser l'exercice de la profession de santé en collaboration : la pratique collaborative en partenariat avec le patient et en contribuant à son éducation thérapeutique.
		C2.04	Accompagner les apprentissages et permettre un positionnement régulier par rapport aux attendus.
		C2.05	Favoriser et accompagner la réflexivité chez l'apprenant.
		C2.06	Accompagner l'autonomisation des apprenants.
		C2.07	Etablir une charte pédagogique (dimension collective mais engagement individuel) en fonction du projet de formation et en recherchant l'adhésion les apprenants.
		C2.08	Favoriser le transfert des apprentissages de la salle de cours au milieu de soins (préparer et animer une séance d'apprentissage d'un geste, un cas clinique, une séance de simulation, une séance d'apprentissage par problèmes, une formation par concordance).
		C2.09	Gérer le temps et les aléas.
Bloc 3	Évaluer les acquis d'apprentissage	C3.01	Diversifier les méthodes d'évaluation et favoriser l'apprentissage en privilégiant des évaluations formatives régulières.
		C3.02	Respecter la docimologie des études de santé en médiatisant le cas échéant les éléments d'épreuves sur les plateformes numériques réglementaires pour les évaluations (Outils UNESS, ...).
		C3.03	Prendre en compte dans sa pratique les limites et biais possibles des méthodes d'évaluation (docimologie).
		C3.04	Élaborer une analyse des résultats d'évaluation pour diagnostiquer les difficultés rencontrées, les besoins et attentes et le cas échéant proposer une évolution de la formation.
		C3.05	Communiquer les résultats des évaluations, en les commentant.
		C3.06	Superviser les étudiants en médecine et en sciences de la santé dans leurs stages.
		C3.07	Superviser les étudiants en médecine et en sciences de la santé dans leurs activités de recherche.

Le référentiel de compétences de l'enseignant en Santé (suite)

Bloc 4 CT	Maîtriser une ou plusieurs disciplines scientifiques	C4.01	Mobiliser des connaissances issues d'une recherche de haut niveau.
		C4.02	Actualiser et développer ses connaissances.
		C4.03	Confronter ses connaissances dans le cadre des enseignements.
		C4.04	Maintenir son expertise de formateur et de professionnel de santé dans sa spécialité.
		C4.05	Positionner sa discipline dans un champ plus large, identifier les interfaces avec d'autres disciplines.
		C4.06	Développer un esprit critique.
		C4.07	Faire preuve d'ouverture et de curiosité intellectuelles.
Bloc 5 CT	Adopter une posture réflexive	C5.01	Adopter une attitude critique et distanciée sur ses pratiques en enseignement.
		C5.02	Mettre en œuvre une démarche qualité : évaluer et faire évoluer ses pratiques dans un but d'amélioration continue.
		C5.03	Mobiliser les résultats de la recherche pour décrire, analyser et conceptualiser ses manières d'agir afin de transférer ses compétences d'une situation à l'autre.
		C5.04	Partager ses réflexions avec ses pairs, que ce soit dans un cadre informel ou formel.
Bloc 6 CT	Agir de manière éthique et responsable	C6.01	Agir en respect des valeurs du service public ; respecter et promouvoir le principe de laïcité.
		C6.02	Respecter les principes d'éthique, de déontologie, de responsabilité environnementale et d'intégrité scientifique (respect des règles de propriété intellectuelle, protection des travaux de recherche et des contenus d'enseignement, etc.).
		C6.03	Respecter les principes de l'égalité de traitement en adoptant notamment une attitude préventive à l'égard des discriminations, du harcèlement et de l'abus d'autorité.
		C6.04	Situer, le cas échéant, les projets de recherche et les programmes de formation par rapport aux enjeux sociétaux.
		C6.05	Promouvoir chez l'étudiant des capacités d'analyse, de débat, d'argumentation et de respect de son environnement et des autres, dans une perspective responsable et citoyenne.
		C6.06	Être conscient de ses responsabilités en matière de sécurité et sûreté des étudiants, des personnels, des patients et des autres professionnels de santé, lors des activités d'enseignement et de recherche.
		C6.07	Faire un usage professionnel des technologies de l'information et de la communication dans le respect des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur (protection des libertés individuelles et publiques, confidentialité des données, droit de/à l'image, etc.).
		C6.08	Gérer et préserver son identité numérique sur internet et les réseaux sociaux.
Bloc 7 CP	S'adapter à son environnement	C7.01	Comprendre l'organisation des systèmes éducatifs et de recherche français et européens ainsi que le fonctionnement d'un EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).
		C7.02	Situer ses missions, son rôle et le périmètre de ses responsabilités dans cette organisation, pour s'adapter et prendre des initiatives.
		C7.03	Prendre en compte, dans sa contribution à la mission de son service, les contraintes et les objectifs des autres fonctions de son établissement.
		C7.04	Identifier les personnes ressources de l'établissement en capacité d'accompagner les activités d'enseignement, de recherche et, le cas échéant, la prise en charge de responsabilités administratives.
		C7.05	Prendre en compte dans sa pratique l'évolution de la pédagogie universitaire.
		C7.06	Comprendre les attentes des milieux socio-économiques pour, le cas échéant, faire évoluer les parcours de formation et susciter des actions de recherche et développement.
		C7.07	Comprendre les évolutions des publics étudiants, leurs attentes et leurs besoins.
Bloc 8 CP	Communiquer de manière appropriée au contexte	C8.01	Produire et diffuser un message compréhensible en langue française écrite et orale.
		C8.02	Mettre en œuvre une communication interpersonnelle adaptée au contexte.
		C8.03	S'exprimer et rédiger dans au moins une langue étrangère.
		C8.04	Maîtriser et choisir les outils de communication appropriés pour transmettre son message de manière synchrone (webconférence, chat...) ou asynchrone (messagerie, forums, réseaux sociaux...).
		C8.05	Concevoir, scénariser, médiatiser des contenus informationnels, scientifiques ou pédagogiques via les supports physiques ou numériques adaptés.

Le référentiel de compétences de l'enseignant en Santé (suite)

Bloc 9 CP	Travailler en équipe et en réseau éventuellement en situation de pilotage	C9.01	Écouter, prendre en compte les points de vue et contraintes de ses collègues.
		C9.03	Formuler des attentes claires.
		C9.04	Communiquer et partager les informations.
		C9.05	Prendre des initiatives.
		C9.06	Savoir déléguer.
		C9.07	Motiver ses collègues, susciter une dynamique.
		C9.08	Organiser la prise de décision collective.
		C9.09	Expliquer à l'ensemble des collaborateurs les décisions prises par les pilotes d'équipe.
		C9.10	S'informer sur les règles en vigueur en matière de gestion financière et gestion des ressources humaines.
		C9.11	Développer et entretenir un réseau, notamment à l'international.

BIBLIOGRAPHIE et REFERENCES :

1. Référentiel de compétences de l'enseignant-chercheur :
["Repères pour l'exercice du métier d'enseignant-chercheur", MESRI, juin 2019.](#)
2. Les 5 compétences « cœur de métier » en pédagogie médicale de Tucker :
Si la pédagogie médicale était une discipline, elle définirait, pour le formateur/l'enseignant dans le domaine de la santé, cinq compétences « cœur de métier » ([Constance R. Tucker, PhD, 18 Jan 2017, DOI: 10.1080/0142159X.2016.1270435](#))
3. Ouvrage de Thierry Pelaccia :
[Comment \(mieux\) former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? de Boeck Supérieur – 2016](#)
4. Nouvelle Grille SIAPS 2023
3 thématiques : heures d'enseignement (premier, deuxième, troisième cycle, formation continue, écoles paramédicales, FAD, évaluations), **responsabilités pédagogiques** (responsabilité, coordination et GT), **recherche** (production scientifique en pédagogie : articles, encadrement d'un mémoire, **rédaction d'un mémoire de pédagogie de DU (100 points)**, mobilité pour pédagogie médicale) **et innovation en pédagogie** (projets innovants financés ou non, à différentes échelles). **Points de jury : « satisfaction »** (= réussite + EEE & démarche qualité), rayonnement et engagement.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.





Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet

NOM DU PROJET

D.U. de Pédagogie en Santé

Date de réalisation de la fiche

29/04/2026

Composante / Labo / Structure

Santé

Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)

10

Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)

64

Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)

64

Part des heures d'enseignement assurée par UJM

Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présenteil)

100%

Estimation de la Charge financière du projet

Charge d'enseignement

1 295 €

Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - en EQTD

248 €

0

- €

Titulaires MCF - en EQTD

190 €

0

- €

Titulaires PRAG - en EQTD

200 €

0

- €

Titulaires PRCE - en EQTD

163 €

0

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD

142 €

0

- €

Vacataires - en EQTD

61 €

20

1 225 €

Prestation de service

Petit déjeuner d'accueil

70 €

70 €

Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)

Coût horaire

Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)

Total

Titulaires / Non titulaires

Titulaires PU - Heures valorisées eqTD

248 €

0

- €

Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD

190 €

0

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

200 €

0

- €

Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD

163 €

0

- €

Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD

142 €

0

- €

Vacataires - Heures valorisées eqTD

61 €

- €

Prestation de service

Frais de déplacement

- €

Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire réel ou estimé

Nombre

Total

Train

- €

Vol

- €

Hotel

- €

Repas

- €

Visa

- €

Perdiem

- €

Autres (préciser)

- €

Charges Personnels BIATSS

1 295 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Coût horaire

Nombre d'heures

Total

BIATSS Catégorie C

27 €

15

397 €

BIATSS Catégorie B

30 €

13

388 €

BIATSS Catégorie A

41 €

12

511 €

Forfait additionnel de charges

311 €

Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.

Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Estimation des recettes du projet

Recettes estimées du projet

7 800 €

Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.

Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.

Prix unitaire

Nombre

Total

Subvention(s) directe(s)

- €

Recettes Inscription

780 €

10

7 800 €

Participation du partenaire

- €

Autres (préciser)

- €

Synthèse économique globale du projet

Estimation du total des charges du projet en coût complet

2 901 €

Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires

2 902 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet

4 899 €

Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires

4 898 €

Synthèse économique du projet par étudiant

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

290 €

Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet

4

Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

290 €

Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet

4

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet

5 €

Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires

5 €

Synthèse budgétaire du projet

Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université

22%

1 716 €

Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)

6 084 €